

✓ **André CHAPAVEIRE, Vice-président de l'Établissement public Loire et Vice-président du Conseil régional d'Auvergne**

« Présentation » d'actions portées par l'Établissement public Loire

C'est toujours avec plaisir que l'Établissement public Loire témoigne de son engagement à concrétiser les attentes qui émergent en matière de maintien et de préservation de la biodiversité des fleuves et des rivières.

Comme la plupart d'entre vous le savent, l'Établissement que je représente ici est un outil de solidarité à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents, au service des collectivités territoriales, dans une logique de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles. C'est également un partenaire « historique » du plan Loire.

Pour faire court, l'Établissement public Loire contribue à la cohésion des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Il assume également la maîtrise d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, ou présentant un caractère interrégional ou interdépartemental.

Bien entendu, la concrétisation des projets en réponse aux attentes émergentes s'effectue dans la limite des missions confiées par les 50 collectivités aujourd'hui membres de l'EP Loire. Ces missions s'exercent actuellement dans quatre principaux domaines d'intervention :

- ✓ la gestion des ressources en eau stratégiques des ouvrages de Naussac et de Villerest,
- ✓ la prévention et la réduction du risque inondation,
- ✓ la stimulation de la recherche, des données et de l'information,
- ✓ ainsi que l'aménagement et la gestion des eaux.

A cet égard, il n'est donc pas surprenant que l'Établissement public Loire soit à l'initiative ou porte des opérations en lien avec la thématique des poissons migrateurs.

Il le fait notamment au titre de l'aménagement et de la gestion des eaux et du

soutien apporté à la Recherche, à l'acquisition de Données et à l'Information.

En termes institutionnels, sur le périmètre où il est reconnu en tant qu'Etablissement public territorial de bassin (EPTB), il est amené à émettre des avis – toujours concertés avec l'ensemble de ses collectivités membres – sur un certain nombre de dossiers d'aménagement et de gestions des eaux, tels que des projets de SDAGE, SAGE, Classement de cours d'eau et PLAGEPOMI.

En termes opérationnels, et à la demande bien entendu des Commissions Locales de l'Eau (CLE) concernées, notre Etablissement porte plusieurs SAGE sur le bassin. Tel est le cas pour 8 d'entre eux: Allier aval, Cher amont, Cher aval, Loir, Loire en Rhône Alpes, Loiret, Sioule et Yèvre Auron. Dans ce contexte, l'Etablissement apporte également sa contribution en réponse aux grands enjeux introduits par la Directive Cadre sur l'Eau: renaturation des rivières, amélioration de la qualité des eaux, connaissances, préservation et restauration des zones humides et des têtes de bassin versant.

Concernant les interventions au titre du rétablissement de la continuité écologique, notre Etablissement a mené en maîtrise d'ouvrage différents types d'actions: étude préalable à la restauration continuité écologique au droit de 11 ouvrages dans le département de la Lozère et de 3 ouvrages dans le département de la Nièvre, construction et rénovation des passes à poissons sur les seuils de prise d'eau de l'Allier et du Chapeauroux à Naussac, effacement de l'ouvrage du Fatou, étude de l'impact de l'effacement du barrage de Maisons Rouges, etc.... Par ailleurs, notre Etablissement a soutenu financièrement diverses opérations de rétablissement de la continuité écologique sur les barrages de Saint Etienne du Vigan, de Roanne, de Rochepinard, etc. D'autres actions d'appui technique aux collectivités membres sont déjà prévues ou envisagées pour diagnostiquer leurs ouvrages, par exemple avec la commune de Montluçon.

Notre Etablissement anime également le volet Recherche/Données/Information de l'actuel plan Loire, avec pour objectif de renforcer les synergies entre chercheurs et gestionnaires, au bénéfice de la décision et de l'action publique. Dans ce cadre il favorise l'émergence de projets innovants, assume la lourde tâche de l'instruction des demandes de subvention de crédits européens (par

délégation du préfet), assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations présentant une dimension de bassin ; cofinance des opérations portées par des partenaires, notamment du monde associatif, et s'implique en faveur de la restitution des résultats de l'ensemble des travaux, dans une logique d'ouverture et de transparence dont le plateau collaboratif d'échange du plan Loire (www.plan-loire.fr) constitue un bel exemple. C'est dans cet esprit que nous avons eu en 2011 le privilège et le plaisir d'accueillir Isabelle Autissier, à l'occasion d'une réunion technique consacrée aux « poissons migrateurs », à Tours, à proximité de la rivière de contournement de Rochepinard.

L'Etablissement public Loire a également initié, chaque année depuis 2007, des appels à projets de recherche. Celui de 2011 était intitulé « *Continuité écologique des cours d'eau et services rendus par les écosystèmes, en relation avec les vulnérabilités significatives que connaît le bassin de la Loire et ses affluents* ».

A titre d'information des participants, on peut relever le nombre conséquent de projets de recherche ou d'acquisition de données soutenus dans le cadre de la plateforme Recherche/Données/Information de l'actuel plan Loire, sur la thématique des poissons migrateurs, et ayant donc contribué à la mise en œuvre du PLAGEPOMI 2009-2013. Une fiche de synthèse étant diffusée par ailleurs, je ferai simplement référence aux projets suivants :

- Différenciation génétique des saumons de l'Allier ;
- Analyse de la diversité génétique du saumon de l'Allier ;
- Mortalité des saumons sauvages en Loire-Allier ;
- Quel avenir pour la population de saumon de l'Allier ?;
- Suivi de l'alose par la pêche professionnelle ;
- Tableau de bord potamotoques : saumon, aloses, lamproies et truite de mer (SALT).

A ces projets peuvent également être ajoutés ceux traitant des thématiques des espèces envahissantes, de la continuité écologique, etc...

Dans le cadre du plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) 2009-2013, l'Etablissement public Loire a assuré, sur cette même période, la maîtrise

d'ouvrage de l'opération de repeuplement en saumons du bassin de la Loire. A la demande du Préfet coordonnateur de bassin, notre Comité Syndical de juin dernier a donné un accord de principe pour poursuivre cette action pour la période 2014-2019, sous réserve évidemment de l'obtention de l'ensemble des financements nécessaires. L'appel d'offres relatif à cette opération est clos depuis le 23 septembre dernier. Les services procèdent actuellement à l'analyse des offres en vue de la réunion de la commission d'attribution. Croisons les doigts !

Depuis ces dernières années, la panoplie de nos interventions en matière de maintien de la biodiversité et de préservation du milieu aquatique ne cesse de s'enrichir, en réponse aux demandes exprimées par nos collectivités membres, et au-delà nos partenaires du plan Loire, parmi lesquels l'Etat et l'Agence de l'eau qui apporte son concours financier décisif dans bien des cas. L'Etablissement veille toujours scrupuleusement à agir dans le respect des règles en vigueur (quand bien même elles peuvent s'avérer changeantes), en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs des territoires et autres parties prenantes (en conciliation donc d'intérêts à agir pouvant parfois diverger), et en intégrant aussi systématiquement que possible les résultats de la recherche (riches d'enseignement pour ce qui concerne la mesure des incertitudes).

L'idée étant, vous l'aurez compris, de s'efforcer de faire au mieux avec les moyens mobilisés collectivement. Le problème est difficile. Mais, comme a pu le dire un Maréchal français (Foch), s'il ne l'était pas ce ne serait pas un problème ! Et nous ne serions pas réunis aujourd'hui pour en parler...